



La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 26 - mai 2011

Le Billet du Syndic:

Lors des élections du 13 mars, par vos votes, vous avez largement plébiscité les membres de la future municipalité. Les deux nouveaux futurs municipaux sont associés à nos séances hebdomadaires depuis début mai et peuvent ainsi se rendre compte du fonctionnement de l'exécutif, mais surtout échanger et apprendre de leurs prédécesseurs. Cette manière de procéder permettra à la future équipe de fonctionner au mieux dans les meilleurs délais et de profiter de l'expérience acquise. Lors d'une soirée de rencontre, ils ont pu également formuler leurs souhaits quant à la répartition des dicastères, qui n'a pas vu de grands changements pour les municipaux reconduits, à l'exception de M. Dufour qui sera en charge des écoles en lieu et place de Mme. Magnenat.

Nous arrivons déjà à la fin de la législature 2006-2011 ! Le bilan de ce quinquennat vous sera donné prochainement par le biais d'un rapport de législature, mais je tiens à relever l'engagement de tous mes collègues de la municipalité actuelle, également la confiance que le Conseil Général nous a accordée tout au long de ces cinq années passées. Gérer une commune n'est plus chose simple et demande un engagement important certes, mais celui-ci est grandement facilité lorsque l'on se sent suivi et appuyé. Je tiens donc à vous dire, à vous Municipaux, membres du Conseil Général et à l'ensemble de la population : Merci pour ces années passées et en avant tous ensemble pour les cinq prochaines à venir !

Conseil Général

A l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Général du 7 juin 2011, à 20h00 à la salle villageoise :

- préavis No 56/2006-2011 concernant les comptes communaux 2010
- préavis No 57/2006-2011 concernant une demande de crédit pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie
- préavis No 58/2006-2011 concernant l'adoption des statuts de la future organisation SDIS Région Venoge
- préavis No 59/2006-2011 concernant une demande de crédit pour la modération de trafic

Dates à retenir pour les séances suivantes :

- mardi 27 septembre 2011
- mardi 6 décembre 2011

Manifestations culturelles

Samedi 18 juin 2011, ne manquez pas la journée « sur les feuilles » à la rencontre de quarante écrivains, qui se déroulera sur les Pâquis, à la « grange aux livres », et vers l'Eglise. Vous pouvez consulter le programme bien achalandé sur le site communal <http://www.lachaux.ch>

Samedi 9 juillet 2011, l'association La Chaux 2000 en collaboration avec Achisle, vous attendent pour un nouveau sentier gourmand ! une jolie balade à la découverte de trésors de la région et de nouvelles saveurs. Un flyer sera distribué prochainement.

Fermeture du bureau communal du lundi 30 mai au mardi 7 juin pour cause de vacances

Durant cette période, Madame Mary-Line Odermatt assurera l'ouverture du bureau le mercredi 1^{er} juin de 14h00 à 17h00 ainsi que le mardi 7 juin de 14h00 à 17h00.

Pâquis

Nul ne peut l'ignorer, la nouvelle place de jeu est bel et bien terminée et ouverte à tous ! La Municipalité est heureuse de pouvoir mettre à disposition de tous les habitants, jeunes et moins jeunes cet espace de jeux et de rencontre. Force est de constater que son utilisation actuelle démontre le réel besoin d'un tel lieu dans notre village. Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à ce projet. Nous espérons que chacune et chacun d'entre-nous y trouvera son bonheur. Pour se faire, voici quelques recommandations :

Sécurité : La Municipalité rappelle que les enfants utilisent les jeux sous l'entière responsabilité des parents ou de l'adulte qui les accompagnent.

Petits ou grands ? : Si les différents jeux installés sont destinés à des utilisateurs d'âges différents, il n'en demeure pas moins qu'ils sont utilisables par tous. Chacun d'entre eux se rendra vite à l'évidence lorsqu'un jeu ne sera pas adapté à son âge. Dès lors, nous proposons qu'il n'est donc pas nécessaire d'instaurer des règles précises.

Voitures : le parage de véhicules n'est pas autorisé sur la zone des Pâquis. Ne désirant pas équiper l'endroit d'une "forêt de panneaux", la Municipalité compte sur le bon sens de chacun. Aussi nous vous remercions de laisser votre véhicule à la maison et privilégier les déplacements à pied.

Chiens

Il est demandé de tenir les chiens en laisse dans les airs de jeux. Cet espace n'est pas prévu comme lieu de promenade pour nos amis à quatre pattes. Cependant, si d'aventure votre animal de compagnie venait à y faire ses besoins, merci d'utiliser les sachets prévus à cet effet et disponibles au distributeur installé près de l'espace des "petits". Ceci est bien entendu valable dans tout le village.

Il va de soi que ledit sachet devra être déposé dans une poubelle.

Chers propriétaires de chiens, n'oubliez pas que vous êtes responsables des actes de votre compagnon !

Feu bactérien

Nous vous rappelons qu'en cas de suspicion de feu bactérien, vous pouvez faire appel à Mme Lise Hélène Meylan. Une liste des essences proscrites éditée par la police phytosanitaire cantonale est affichée au pilier public. Merci de vous y référer lors des choix de vos plantes et arbres.

Cimetière

Les travaux d'aménagement de places de parc ainsi que d'une entrée sont maintenant terminés. L'accès est désormais possible par la partie supérieure. Un bassin et des arrosoirs sont également disponibles à l'intérieur, à droite de la nouvelle entrée.

Concours de dessin VaudTax

A la recherche d'un jeune talent :

Le Président du Conseil d'Etat et Chef du Département des finances et des relations extérieures, M. Pascal Broulis, afin de sensibiliser les jeunes à la notion d'impôt, lance un concours de dessin auprès des 8-14 ans dont le premier prix illustrera la pochette VaudTax 2011. Pour tous renseignements, consultez le lien du site VaudTax <http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit-finances/impots/vaudtax/>